

BURKINA-FASO

SECRETARIAT GENERAL DU PREMIER MINISTRE



**Autorité de Régulation
de la Commande Publique**

**RAPPORT DEFINITIF SUR L'AUDIT DES MARCHES PUBLICS DE
L'EXERCICE BUDGETAIRE 2019**

AUTORITE CONTRACTANTE : MAIRIE DE YAKO

N° Réf : 03/19/BB/ARCOP/2020

GROUPEMENT SYNEX - CMC



02 BP 8063 COTONOU BENIN

Tél : 00229 21 30 45 44/ 00229 66 26 67 75

csynex@yahoo.fr /dossyov@yahoo.fr /secretariat@synexconsulting.bj

SOMMAIRE

I.	LETTRE INTRODUCTIVE	5
II.	LETTRE D’OPINION DE L’AUDITEUR.....	7
III.	SYNTHESE DES CONSTATS ET RECOMMANDATIONS	10
3.1.	CONSTATS SUR LA MISE EN PLACE ET L’ORGANISATION DES ORGANES PENDANT LA PERIODE SOUS REVUE	10
3.2.	CONSTATS PRELIMINAIRES SUR L’EXHAUSTIVITE DES MARCHES COMMUNIQUEES ET DES DOCUMENTS ET SUR L’UTILISATION DE METHODES PEU COMPETITIVES PENDANT LA PERIODE SOUS REVUE 11	
3.2.1.	<i>Commentaire sur l’exhaustivité des marchés communiqués par l’autorité contractante</i>	11
3.2.2.	<i>Commentaire sur l’exhaustivité des documents attendus par la mission</i>	11
3.2.3.	<i>Commentaire sur l’utilisation des procédures peu ou non compétitives par l’autorité contractante pendant la période sous revue.....</i>	12
3.3.	CONSTATS SUR LA PASSATION ET L’EXECUTION DES MARCHES SELECTIONNES	12
3.3.1.	<i>Echantillonnage.....</i>	12
3.3.2.	<i>Phase de préparation du marché</i>	13
a-	Contrôles préliminaires d’ordre général R1 à R8	13
b-	Préparation du marché (R9 à R11).....	13
3.3.3.	<i>Phase du déroulement de la procédure de passation.....</i>	13
a-	Respect des conditions spécifiques liées à l’AOR s’il y a lieu (R12 à R16)	13
b-	Respect des conditions spécifiques liées à l’ED (Entente Directe) s’il y a lieu (R17 à R21) ...	13
c-	Respect des conditions spécifiques liées à l’AOOA (Appel d’Offres Ouvert Accéléré) s’il y a lieu	14
d-	Respect des conditions spécifiques liées aux procédures allégées s’il y a lieu.....	14
e-	Dossier d’appel à concurrence	14
f-	Présentation des offres	14
g-	Réception des offres.....	14
h-	Ouverture des offres.....	15
i-	Evaluation des offres et attribution	15
j-	Approbation des travaux de la CAM	15
k-	Signature et approbation du Contrat de marché.....	15
3.3.4.	<i>Phase de l’exécution (réception et de règlement) du marché</i>	15
a-	Réception et règlement du marché.....	15
b-	Respect des conditions spécifiques de recours à l’avenant au marché initial s’il y a lieu	15
3.3.5.	<i>Commentaire sur les délais de passation et d’exécution des marchés sélectionnés au titre de la période sous revue.....</i>	16
3.4.	CONSTATS SUR LA MATERIALITE PHYSIQUE DES MARCHES SELECTIONNES	16
3.5.	CONSTATS SUR LE TRAITEMENT DES PLAINTES EVENTUELLES PAR L’AUTORITE CONTRACTANTE.....	16
IV.	ANNEXES	17

ABREVIATIONS ET SIGLES

AC : Autorité Contractante

AOOA : Appel d'Offres Ouvert Accéléré

AOO : Appel d'Offres Ouvert

AOR : Appel d'Offres Restreint

ARCOP : Autorité de Régulation de la Commande Publique

CAM : Commission d'Attribution des Marchés

CC : Consultation de Consultant

CCAG : Cahier des Charges Administratives Générales

CCAM : Commission Communale d'Attribution des Marchés

CCAP : Cahier des Clauses Administratives Particulières

CCTP : Cahier des Clauses Techniques Particulières

DAC : Dossier d'Appel à Concurrence

0DAO : Dossier d'Appel d'Offres

DC : Demande de Cotation

DCF : Demande de Cotation Formelle

DCNF : Demande de Cotation Non Formelle

DG-CMEF : Direction Générale de Contrôle des Marchés Publics et des Engagements Financiers

DMP : Direction des Marchés Publics

DPA : Demande de Proposition Allégée

DPro : Demande de Proposition

DPx : Demande de Prix

DR-CMEF : Direction Régionale de Contrôle des Marchés Publics et des Engagements Financiers

ED : Entente Directe

EDS : Entente Directe Spécifique

ISA : International Standard Audit

MI : Manifestation d'Intérêt

N/A : Non Applicable

ORD : Organe de Règlement des Différends

PI : Prestation Intellectuelle

PPM : Plan de Passation des Marchés Publics

PRM : Personne Responsable des Marchés

TDR : Termes de Référence

TTC : Toutes Taxes Comprises

UEMOA : Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine

LETTRE INTRODUCTIVE

I. LETTRE INTRODUCTIVE

L'échantillonnage aléatoire simple réalisé selon les TDRs par le Groupement de Cabinets a conduit à la sélection de **3 marchés publics d'une valeur globale de 50 557 530 FCFA** à partir du PPM en raison de la non communication de l'état d'exécution budgétaire par l'autorité contractante malgré nos nombreuses relances.

Eléments	Communiqués		Sélectionnés		%	%
	Volume	Montant	Volume	Montant		
Total Marché	Non reçus	Non reçus	3	50 557 530	N/A	N/A

Une fois l'échantillon sélectionné, nous nous sommes rapprochés de la PRM de l'Autorité contractante et avons procédé à la collecte des pièces relatives à ces marchés sélectionnés.

Nous avons ensuite apprécié la mise en place et l'organisation de la PRM et de la structure en charge du contrôle à priori au titre de la période sous revue et avons procédé à la revue de conformité **des procédures de passation et d'exécution des marchés publics et délégations de service public échantillonnés** par rapport aux dispositions réglementaires en vigueur pendant ladite période de même que le contrôle de la matérialité physique de certains marchés choisis au hasard.

A l'issue de nos travaux, nous avons exposé lors d'une séance de restitution une synthèse des constats à l'autorité contractante pour recevoir ses observations éventuelles.

Le présent rapport a pour objet de présenter nos constats et de formuler des recommandations à travers le plan ci-après :

- Lettre d'opinion
- Synthèse des constats et recommandations
- Annexes

Fait à Ouagadougou, le 07 juin 2021



Bamidélé G. Thierry DOSSOU-YOVO
Mandataire du Groupement SYNEX-CMC
Associé Gérant SYNEX Consulting SARL

LETTRE D'OPINION

II. LETTRE D'OPINION DE L'AUDITEUR

A

**Monsieur le
Maire de la Commune de Yako**

A

**Monsieur le
Secrétaire Permanent de l'Autorité de Régulation de la
Commande Publique du Burkina-Faso (ARCOP)**

Conformément au contrat de services n° AAI-ARCOP/03/00/02/05/00/2020/00017, nous avons procédé à l'audit des marchés publics et des délégations de service public de votre autorité contractante au titre de l'exercice budgétaire **2019**.

Notre mission est de formuler à la lumière de nos vérifications un jugement motivé sur les procédures de passation et de contrôle des marchés publics et délégations de service public passés et la qualité des prestations au titre de la période sous revue, par référence aux dispositions de la réglementation nationale des marchés publics, aux directives communautaires, aux documents et standards internationaux.

Nous avons réalisé notre audit conformément aux Normes Internationales d'Audit (ISA) et aux bonnes pratiques observées au plan international en matière d'audit. Ces normes imposent de programmer et d'effectuer l'audit de manière à avoir raisonnablement l'assurance que les marchés publics de l'exercice budgétaire 2019 ont été passés de façon transparente et régulière conformément aux dispositions du code des marchés publics en vigueur.

L'audit indépendant des marchés publics consiste à examiner, par échantillonnage des marchés communiqués par l'autorité contractante, au moyen de tests de conformité vis-à-vis de la réglementation en vigueur des rapprochements et recoupements nécessaires, les éléments probants qui justifient les informations recueillies.

Nous croyons que notre audit constitue une base raisonnable pour l'expression de notre opinion.

Opinion de l'auditeur

A l'issue des contrôles, l'audit a abouti aux conclusions ci-après :

	<u>Commentaires</u>
Sur l'exhaustivité des marchés communiqués par l'autorité contractante	<i>La mission n'a relevé aucune insuffisance relative au contrôle de l'exhaustivité des marchés communiqués par l'autorité contractante au regard des documents soumis à son appréciation notamment l'état d'exécution budgétaire.</i>
Sur l'exhaustivité des documents attendus par la mission pour chaque marché	<i>Taux d'incomplétude des dossiers communiqués : 37% des pièces demandées (cf. détail au point 3.2.2)</i>
Sur l'utilisation des méthodes peu ou non compétitives sur la période	<i>Limitations. Etat d'exécution du PPM non communiqué par l'autorité contractante malgré nos nombreuses relances</i>

	Commentaires
Sur régularité de la mise en place et de l'organisation de la PRM (1)	« 05 irrégularités par rapport au code des marchés publics».
Sur la conformité des procédures de passation et d'exécution des marchés sélectionnés	« 03 cas de non conformités par rapport au code des marchés publics».
Sur le contrôle de la matérialité physique des marchés sélectionnés	<i>Les rapports d'étape de l'entreprise chargée du suivi-contrôle n'ont pas été communiqués à la mission</i>
Sur le respect des délais	<i>Le contrôle sur les délais a révélé le non-respect de 03 délais au niveau des marchés 1 et 3. (cf. point 3.3.5).</i>

(1) La mise en place et le fonctionnement de la CAM et de la SCT ont été présentés de façon individuelle dans la revue de conformité de la procédure inhérente à chaque marché.

Fait à Ouagadougou, le 07 juin 2021



Bamidélé G. Thierry DOSSOU-YOVO
Mandataire du Groupement SYNEX-CMC
Associé Gérant SYNEX Consulting SARL

SYNTHESE DES CONSTATS ET RECOMMANDATIONS

III. SYNTHÈSE DES CONSTATS ET RECOMMANDATIONS

Les principaux constats qui découlent de la revue des marchés sélectionnés seront présentés en quatre (04) points principaux à savoir :

- La mise en place et l'organisation de la PRM pendant la période sous revue ;
- Les procédures de passation et d'exécution des marchés publics ;
- L'exécution des marchés publics (contrôle sur pièces) ;
- La matérialité physique (contrôle in situ).

3.1. CONSTATS SUR LA MISE EN PLACE ET L'ORGANISATION DES ORGANES PENDANT LA PÉRIODE SOUS REVUE

3.1.1. Mise en place de la PRM

R1 à R3

Au regard des documents reçus, la PRM de la mairie de Yako a été nommée par arrêté signé du Maire de la Commune. Le Secrétaire Général de la mairie a été désigné comme PRM. Il a le profil d'Administrateur civil.

La mission n'a relevé aucune insuffisance relative à sa mise en place de la PRM.

3.1.2. Organisation de la PRM

R4 à R10

Observations sur la PRM

- ✓ Par rapport à l'archivage de la documentation relative aux marchés passés (art 9 du décret 2017_0049/PRES/PM/MINEFID et l'arrêté 2017_390/MINEFID/CAB portant procédures d'archivage des documents), la mission a relevé la disponibilité de toutes les pièces notamment celles liées à l'exécution ;
- ✓ Absence d'un système d'archivage électronique ;
- ✓ Sur l'existence d'un guide de procédures sur la passation des marchés, l'autorité contractante utilise comme guide le code des marchés publics ;
- ✓ Absence d'un système de suivi des marchés matérialisé par la tenue des outils ci-après : fichiers de marchés, PV de réunion des organes, Registres ;
- ✓ Absence de statistiques sur les marchés passés et exécutés (art 9 du décret 2017_0049/PRES/PM/MINEFID) ;
- ✓ L'absence de preuves de transmission des états d'exécution mensuels consolidés du PPM 2018 à la structure chargée du contrôle.

Recommandations

Conformément aux dispositions en vigueur, nous recommandons à l'autorité contractante de veiller à :

- l'archivage physique des dossiers de marchés passés ;
- l'archivage électronique des dossiers de marchés ;
- la mise en place d'un manuel de procédures sur la passation et l'exécution des marchés ou à défaut l'utilisation du guide de l'Autorité Contractante de l'ARCOP ;
- l'élaboration de statistiques sur les marchés passés et exécutés ;

- la tenue d'un fichier de marchés donnant des renseignements sur chaque marché depuis la passation jusqu'à la réception, de registres côtés, paraphés et sans ratures.
- la transmission régulière des états d'exécution mensuels à la structure chargée du contrôle.

3.2.CONSTATS PRELIMINAIRES SUR L'EXHAUSTIVITE DES MARCHES COMMUNIQUEES ET DES DOCUMENTS ET SUR L'UTILISATION DE METHODES PEU COMPETITIVES PENDANT LA PERIODE SOUS REVUE

3.2.1. *Commentaire sur l'exhaustivité des marchés communiqués par l'autorité contractante*

Limitations pour non communication de la liste des marchés passés par l'Autorité contractante.

3.2.2. *Commentaire sur l'exhaustivité des documents attendus par la mission*

Observations

Le démarrage des travaux auprès de l'Autorité contractante a été marqué par la collecte de divers documents relatifs à la procédure de passation et d'exécution des marchés publics sélectionnés à la suite d'une liste de pièces communiquée. Cette collecte se traduit par un **taux d'incomplétude de 37%** dont les résultats détaillés sont présentés en annexe 2. Ce taux s'explique par l'inexistence ou l'indisponibilité des documents ci-après :

+ Pièces d'ordre général

- La preuve de publication du plan global de passation dans la revue des marchés et sur le site de l'organe de contrôle à priori.
- Rapport de délibération du comité chargé de l'examen du projet de PPM.

+ Pièces d'ordre spécifique à chaque marché

- ***Marché 1 : Acquisition de fournitures scolaires au profit de la CEB 1 (Lot 1)***
 - Lettres de transmission ou bordereaux d'envoi du DAC à la Direction générale du contrôle des marchés publics et des engagements financiers (DG-CMEF) s'il y a lieu ou par les PTFs en cas de financement extérieur (N/A pour les procédures allégées)
 - Courriers déchargés des convocations avec les membres et observateurs
 - Déclaration d'impartialité signée par les membres des commissions (CAM & SCT) (N/A pour la DC)
 - Registre d'enregistrement des plis ou liste d'émargement des déposants des plis
 - Acte de désignation des membres de la SCT (N/A pour la DC, la DPx et la DPA)
 - Avis des observateurs sur les travaux d'ouverture et de délibération de la CAM transmis à l'autorité chargée de l'approbation des travaux (N/A pour la DC, la DPx et la DPA)
 - Lettres de transmission ou bordereaux d'envoi des résultats des travaux de la Commission d'attribution des marchés (CAM) à la Direction générale du contrôle des marchés publics et des engagements financiers (DG-CMEF) ou aux PTF s'il y a lieu
 - Avis de conformité et/ou de rejet de la DG-CMEF ou des PTFs sur les résultats des travaux de la CAM (N/A pour la DC, la DPx et la DPA)
 - Courrier de notification à l'attributaire provisoire ou d'invitation à la négociation pour les PI
 - Courrier de notification/Bordereau d'envoi du contrat au titulaire pour enregistrement
 - PV de réception (pré-réception technique, provisoire et définitive)
 - Réponse à la demande de réception définitive à l'entrepreneur

- Demandes de paiement (avance, décomptes, attachements ou factures définitives) et les preuves de paiement (remises de chèques, virements)
- Caution de bonne exécution
- Preuve de remboursement de la caution de bonne exécution si réception définitive
- **Marché 2 : Acquisition de matériels médico-techniques au profit des CSPS**
 - Registre d'enregistrement des plis ou liste d'émargement des déposants des plis
 - Courrier de notification/Bordereau d'envoi du contrat au titulaire pour enregistrement
 - Lettres de demande de réception adressées par le titulaire à l'AC
 - Réponse à la demande de réception définitive à l'entrepreneur
- **Marché 3 : Acquisition d'un véhicule à quatre (04) roues au profit de la mairie**
 - Registre d'enregistrement des plis ou liste d'émargement des déposants des plis
 - PV d'ouverture des offres
 - Courrier de notification/Bordereau d'envoi du contrat au titulaire pour enregistrement
 - Lettres de demande de réception adressées par le titulaire à l'AC
 - Réponse à la demande de réception définitive à l'entrepreneur

Recommandations

Nous recommandons à l'autorité contractante de veiller à l'archivage des dossiers de marchés conformément à la réglementation en vigueur.

3.2.3. Commentaire sur l'utilisation des procédures peu ou non compétitives par l'autorité contractante pendant la période sous revue

Limitations pour non communication de la liste des marchés passés par l'Autorité contractante.

3.3. CONSTATS SUR LA PASSATION ET L'EXECUTION DES MARCHES SELECTIONNES

3.3.1. Echantillonnage

Sur la base des TDRs de la mission, les résultats de l'échantillonnage des marchés à auditer pour le compte de la gestion budgétaire sous revue se présentent comme suit :

Procédures	Nombre de marchés	Montant des marchés
DPX	1	19 121 930
EDS	1	29 500 000
CC	1	1 935 600
Total sélectionné	3	50 557 530
Total communiqué	Limitations	Limitations
%	Limitations	Limitations

Nos contrôles sur la passation et l'exécution des marchés portent donc sur **trois (03) marchés** d'une valeur globale de **50 557 530 FCFA**.

Le détail des marchés sélectionnés à partir du PPM communiqué a été présenté en annexe 1.

Les anomalies observées sur les différentes phases de préparation, de déroulement de la passation à l'attribution et de l'exécution physique des marchés sélectionnés sont résumées dans les paragraphes suivants.

3.3.2. Phase de préparation du marché

a- Contrôles préliminaires d'ordre général R1 à R8

La mission a relevé :

- la non publication du plan global de passation des marchés dans la revue des marchés et sur le site de l'organe de contrôle à priori (art 50 du décret 2017_049). Selon nos entretiens, cette publication se ferait par affichage sur le tableau communal. Toutefois, nous n'avons pas eu la preuve du courrier adressé par la PRM au Maire pour demander la publication dudit PPM sur le tableau d'affichage.
- l'absence d'un comité d'approbation du PPM. En effet, à la suite de l'approbation du budget communal, le PPM est approuvé à la suite des signatures des acteurs concernés (PRM, Comptable, DC-MEF, l'ordonnateur du budget)

La mission a aussi relevé quelques insuffisances de forme dans le PPM examiné à savoir que celui-ci ne comporte pas pour beaucoup de marchés la date prévisionnelle de lancement, la date de remise des offres ou des propositions, le temps prévisionnel nécessaire pour l'évaluation des offres, la date prévisionnelle d'attribution provisoire, la date probable de l'ordre de service de démarrer, etc.

Recommandation

Nous recommandons à l'autorité contractante de veiller à l'avenir à publier le plan global de passation des marchés conformément aux dispositions en vigueur et d'améliorer la présentation du PPM et y mettant certaines informations essentielles liées à la planification du processus de passation. Aussi recommandons-nous d'élaborer les rapports de délibération lors des rencontres du comité chargé d'examiner les PPM.

b- Préparation du marché (R9 à R11)

Observation d'ordre spécifique

La mission a relevé après analyse des dossiers soumis par l'autorité contractante que le montant du marché n°3 est supérieur au montant prévu dans le plan prévisionnel de passation des marchés publics (Montant PPM: 25 000 000 F CFA TTC, Montant du marché : 29 500 000 F CFA TTC).

Recommandation

La mission recommande à l'AC de justifier à l'avenir tout dépassement avant l'attribution du marché et de faire une meilleure planification de ses besoins lors de l'élaboration du PPM.

3.3.3. Phase du déroulement de la procédure de passation

a- Respect des conditions spécifiques liées à l'AOR s'il y a lieu (R12 à R16)

Non applicable.

b- Respect des conditions spécifiques liées à l'ED (Entente Directe) s'il y a lieu (R17 à R21)

Relativement au respect des conditions spécifiques liées à l'ED (Entente Directe), la mission n'a relevé aucune anomalie.

N° de marché	Objet du marché	Motifs de recours à l'Entente Directe	Qualification de l'entreprise attributaire	Avis de la DG-CMEF	Jugements du consultant sur l'avis de la DG-CMEF	Respect des prix de la mercuriale
		Prestation spécifique à prix réglementé	Rien à Signaler ()	Non applicable	La mission n'a pas relevé d'anomalies sur le respect des conditions spécifiques liées à l'Entente Directe au regard des documents mis à sa disposition	Prix réglementé

c- Respect des conditions spécifiques liées à l'AOOA (Appel d'Offres Ouvert Accéléré) s'il y a lieu

R22 à R23

Non applicable

d- Respect des conditions spécifiques liées aux procédures allégées s'il y a lieu

R24 à R33

Observation d'ordre spécifique

La mission a relevé après analyse des dossiers soumis par l'autorité contractante que le mode de consultation des fournisseurs dans le cadre du marché n°2 passé par la procédure de DC et relatif à l'Acquisition de matériels medicotechniques au profit des CSPS n'est pas clairement établi. (Article 72 du décret 2017_049).

Recommandation

La mission recommande à l'AC la mise en place d'un répertoire des fournisseurs à consulter dans le cadre des procédures allégées.

e- Dossier d'appel à concurrence

R36 à R46

Non applicable

f- Présentation des offres

R49 à R53

La mission n'a relevé aucune anomalie au regard des documents soumis à son appréciation notamment les offres des marchés passés.

g- Réception des offres

R54 à R56

La mission n'a relevé aucune anomalie au regard des documents soumis à son appréciation notamment les offres des marchés passés.

h- Ouverture des offres

R57 à R70

La mission n'a relevé aucune anomalie au regard des documents soumis à son appréciation notamment les offres des marchés passés.

i- Evaluation des offres et attribution

R71 à R91

Observation d'ordre spécifique

La mission a relevé au regard des offres des soumissionnaires et de la fiche de synthèse de délibération des marchés soumis à son appréciation que la *sélection de l'offre (Marché n°3 relatif à l'acquisition de véhicule) a été faite suivant les critères (évaluation et sélection) non prévus dans le DAC (art 102 et 120 du décret 2017_0049/PRES/PM/MINEFID)*. Notons que ce marché a été attribué à CFAO après résiliation alors que le second avait un prix en deçà de CFAO.

Recommandation

La mission recommande à l'AC, la sélection de l'offre suivant les critères (évaluation et sélection) prévus dans le DAC conformément aux dispositions du code des marchés publics.

j- Approbation des travaux de la CAM

R92

La mission n'a relevé aucune insuffisance.

k- Signature et approbation du Contrat de marché

R93 à R100

La mission n'a relevé aucune insuffisance au niveau de la signature et de l'approbation des contrats.

3.3.4. Phase de l'exécution (réception et de règlement) du marché

a- Réception et règlement du marché

R101 à R121

La mission n'a pas relevé d'anomalies après analyse des pièces relatives à la réception et au règlement des différents marchés de l'échantillon.

b- Respect des conditions spécifiques de recours à l'avenant au marché initial s'il y a lieu

R122 à R125

Non applicable. Pas d'avenant dans la liste des marchés.

3.3.5. Commentaire sur les délais de passation et d'exécution des marchés sélectionnés au titre de la période sous revue

La non mise à disposition ou l'absence d'un certain nombre de pièces (lettres et bordereaux de transmission) n'a pas permis à la mission d'apprécier totalement les délais sur le processus de passation et d'exécution des marchés en lien avec l'arrête n°2017/389/MINEFID/CAB portant adoption du référentiel des délais de passation des marchés publics et délégation de service public. Toutefois, des retards ont été constatés sur les marchés suivants :

- *Délai pour la notification de l'attribution du marché au soumissionnaire retenu après l'expiration des délais de recours, 3 jours après la première publication des résultats si absence de recours (Retard de 71 jours et 84 jours) (respectivement pour les Marchés 1 et 3)*
- *Délai pris par le gestionnaire de crédits pour l'élaboration projet de contrat et sa transmission au titulaire pour signature à compter de la date d'expiration du délai de recours, à partir du 3ème jour après la première publication des résultats si absence de recours (Retard de 50 jours) (Marché 1)*

Recommandation

La mission recommande à l'autorité contractante de veiller au respect strict des délais au niveau des différentes étapes de passation et d'exécution des marchés conformément aux dispositions en vigueur. Aussi, recommandons-nous à l'AC de mettre en place un cahier de transmission pour enregistrer les échanges de courriers entre elle et les parties prenantes de la procédure.

Par ailleurs, la mission recommande également d'user des voies officielles pour la transmission et la réception de tous dossiers relatifs aux différents marchés.

3.4.CONSTATS SUR LA MATERIALITE PHYSIQUE DES MARCHES SELECTIONNES

Nos constats sur la matérialité physique portent sur le marché ci-après sélectionné de façon aléatoire :

Type de marché	Objet du marché	Montant du marché TTC	RP (1)	RD (2)
Fournitures	<i>Acquisition d'un véhicule à quatre (04) roues au profit de la mairie</i>	29 500 000 F CFA TTC	Oui	Oui

(1) Réception Provisoire à la date de la revue (oui/non)

(2) Réception Définitive à la date de la revue (oui/non)

Concernant la visite terrain pour la matérialité physique, la mission n'a relevé aucune insuffisance.

3.5.CONSTATS SUR LE TRAITEMENT DES PLAINTES EVENTUELLES PAR L'AUTORITE CONTRACTANTE

L'autorité contractante n'a enregistrée aucune plainte au cours de l'exercice sous revue.

IV. ANNEXES

- *Liste des marchés communiqués et Échantillon des marchés sélectionnés respectivement pour l'audit de conformité et pour le contrôle de la matérialité physique (annexe 1)*
- *Tableau statistique sur les pièces demandées par la mission et celles communiquées par l'autorité contractante_ Tableau d'incomplétude (annexe 2)*
- *Fiches d'audit sur la matérialité physique et Vues photographiques (annexe 3)*
- *Liste des personnes rencontrées (annexe 4)*

Annexe 1 : Liste des marchés communiqués et Echantillon des marchés sélectionnés respectivement pour l'audit de conformité et le contrôle de la matérialité physique

Listes des marchés communiqués

N°	Immatriculation du marché (1)	Date d'approbation du marché	objet du marché	Mode de passation (2)	Type de prestation (3)	Source de financement (4)	N° IFU du Titulaire	Nom du Titulaire	Montant (5)	Etat d'exécution du marché (6)

Procédures	Marchés communiqués	Marchés sélectionnés	% de sélection
ED	0		-
EDS	1	1	100%
Recours	-	-	-
Conventions	-	-	-
Autres	21	2	10%
TOTAL	22	3	14%

Liste des marchés sélectionnés

N°	Immatriculation du Marché	Objet du Marché	Mode de passation	Type de prestation	Source de financement	N° IFU du titulaire	Nom du titulaire	Montant	Etat d'exécution du Marché
1	-----	Acquisition de fournitures scolaires au profit de la CEB 1 (Lot 1)	AO	Fournitures	Budget Communal		EKORIF	19 121 930 F CFA HTVA	100%
2	-----	Acquisition de matériels médico-techniques au profit des CSPS	DC	Fournitures	Budget Communal		SODIEHFA SARL	1 935 600 F CFA HTVA	100%
3	-----	Acquisition d'un véhicule à quatre (04) roues au profit de la mairie	DPX	Fournitures	Budget Communal (PACT)		CFAO	29 500 000 F CFA TTC	100%

Annexe 2 : Tableau statistique sur les pièces demandées et communiquées _ Tableau d'incomplétude

Groupement SYNEX - CMC

N°	Pièces attendues par marché	Nbr de pièces Reçues			Nbr total de pièces obtenues (a)	Nbr total de pièces attendues (b)	% d'inc omplétu de (1-a/b)
Pièces d'ordre général							
1	Budgets approuvés et exécutés conformément à la loi et de toutes les annexes aux états financiers telles que prévues par le SYSCOA	1			1	1	0%
2	Balances des comptes ainsi que le grand livre définitif des comptes de l'exercice et correspondants aux états financiers approuvés par les organes délibérants, journal d'opération (gestion en régie) s'il y a lieu	1			0	0	0%
3	Comptes administratifs et de gestion pour les collectivités locales	1			1	1	0%
4	Agrément du maître d'ouvrage délégué, son manuel de procédures et la lettre de validation du manuel de procédures	N/A			0	0	0%
5	Plan de passation des marchés exercé sous revue	1			1	1	0%
6	Avis général de passation des marchés au titre de la gestion sous revue	1			1	1	0%
7	Preuve de publication de l'avis général de passation dans la revue des marchés et sur le site de l'organe de contrôle à priori	0			0	1	100%
8	Rapport de délibération du comité chargé de l'examen du projet de PPM	0			0	1	100%
9	Acte d'approbation du projet de PPM par l'ordonnateur du budget	1			1	1	0%
SOUS TOTAL =====>		6			5	7	29%
Pièces spécifiques à chaque marché							
10	Dossier d'appel à concurrence (DAC) et éventuellement ses additifs ou modificatifs / Cahier de charges pour les ED sans mise en concurrence	1	1	1	3	3	0%
11	Lettres de transmission ou bordereaux d'envoi du DAC à la Direction générale du contrôle des marchés publics et des engagements financiers (DG-CMEF) s'il y a lieu ou par les PTFs en cas de financement extérieur (N/A pour les procédures allégées)	0	N/A	N/A	0	1	100%
12	Avis de conformité et/ou de rejet de la DG-CMEF ou du PTF sur le DAC (N/A pour les procédures allégées)	1	N/A	N/A	1	1	0%
13	Avis d'appel à concurrence, son additif et/ou son avis de reports éventuels ;	N/A	N/A	N/A	0	0	0%
14	Preuve de publication de l'avis d'appel à concurrence, son additif et/ou son avis de reports éventuels (N/A pour les procédures allégées)	1	N/A	N/A	1	1	0%
15	Avis de convocation des membres de la CAM (N/A pour la DC)	1	N/A	N/A	1	1	0%
16	Courriers déchargés des convocations avec les membres et observateurs	0	N/A	N/A	0	1	100%
17	Déclaration d'impartialité signée par les membres des commissions (CAM & SCT) (N/A pour la DC)	0	N/A	N/A	0	1	100%
18	Offres ou propositions des soumissionnaires y compris pour les ED	6	1	1	8	8	0%
19	Registre d'enregistrement des plis ou liste d'émargement des déposants des plis	0	0	0	0	3	100%
20	PV d'ouverture des offres	1	N/A	0	1	2	50%
21	Acte de désignation des membres de la SCT (N/A pour la DC, la DPx et la DPA)	0	N/A	N/A	0	1	100%
22	Rapport d'évaluation des offres de la sous-commission technique ou rapport d'analyse de la CAM pour la DC, la DPx et la DPA	1	N/A	N/A	1	1	0%

Groupement SYNEX - CMC

2 3	Avis des observateurs sur les travaux d'ouverture et de délibération de la CAM transmis à l'autorité chargée de l'approbation des travaux (N/A pour la DC, la DPx et la DPA)	0	N/ A	N/ A	0	1	100%
2 4	Procès-verbal de délibération et la fiche de synthèse	1	N/ A	N/ A	1	1	0%
2 5	Preuves d'approbation des travaux de la CAM par l'organe délibérant ou par le Conseil des Ministres si montant du marché supérieur à 3 milliards (N/A pour la DC, la DPx et la DPA)	N/ A	N/ A	N/ A	0	0	0%
2 6	Lettres de transmission ou bordereaux d'envoi des résultats des travaux de la Commission d'attribution des marchés (CAM) à la Direction générale du contrôle des marchés publics et des engagements financiers (DG-CMEF) ou aux PTF s'il y a lieu	0	N/ A	N/ A	0	1	100%
2 7	Avis de conformité et/ou de rejet de la DG-CMEF ou des PTFs sur les résultats des travaux de la CAM (N/A pour la DC, la DPx et la DPA)	0	N/ A	N/ A	0	1	100%
2 8	Preuve de la publication des résultats provisoires dans la revue des marchés et sur le site de l'organe de contrôle	1	N/ A	N/ A	1	1	0%
2 9	Courrier de notification à l'attributaire provisoire ou d'invitation à la négociation pour les PI	0	1	1	2	3	33%
3 0	Preuve de publication des résultats provisoires de l'évaluation technique pour les PI	N/ A	N/ A	N/ A	0	0	0%
3 1	Preuve de transmission des offres financières des soumissionnaires non retenus ou Enveloppes non ouvertes des soumissionnaires écartés pour les PI	N/ A	N/ A	N/ A	0	0	0%
3 2	Preuves de l'invitation des soumissionnaires présélectionnés à l'ouverture des offres financières pour les PI	N/ A	N/ A	N/ A	0	0	0%
3 3	Preuve de publication des résultats des offres financières pour les PI dans la revue des marchés et sur le site de l'organe de contrôle	N/ A	N/ A	N/ A	0	0	0%
3 4	Courriers de demande des motifs de rejets par le soumissionnaire non retenu s'il y a lieu	0	N/ A	N/ A	0	1	100%
3 5	Réponse de l'autorité contractante aux courriers de demande des motifs de rejets s'il y a lieu	0	N/ A	N/ A	0	1	100%
3 6	Procès-verbal de négociation pour les PI	N/ A	N/ A	N/ A	0	0	0%
3 7	Avis de la DG-CMEF sur le projet de contrat sauf pour les MOD	1	1	1	3	3	0%
3 8	Courrier de notification/Bordereau d'envoi du contrat au titulaire pour enregistrement	0	0	0	0	3	100%
3 9	Contrat signé, immatriculé, approuvé et enregistré (et toute explication sur les écarts entre le contrat signé, l'offre retenue et les dispositions du dossier d'appel d'offres)	1	1	1	3	3	0%
4 0	Ordre de service (démarrage, suspension, reprise, etc.)	1	1	1	3	3	0%
4 1	Bon de commandes pour les marchés à commandes et de clientèle	1	N/ A	N/ A	1	1	0%
4 2	Eventuels avenants au contrat	N/ A	N/ A	N/ A	0	0	0%
4 3	Lettres de demande de réception adressées par le titulaire à l'AC	1	0	0	1	3	67%
4 4	PV de réception (pré-réception technique, provisoire et définitive)	0	1	2	3	4	25%
4 5	Preuve de transmission des rapports de pré-réception provisoire/définitive technique au maître d'ouvrage par le Service chargé du contrôle technique pour les marchés de travaux ou d'équipements	N/ A	N/ A	N/ A	0	0	0%
4 6	Réponse à la demande de réception définitive à l'entrepreneur	0	0	0	0	3	100%

Groupement SYNEX - CMC

47	Attestations de service fait ou bordereaux de livraison	1	1	1	3	3	0%
48	Rapports (livrables) validés pour les PI ainsi que les rapports de validation	N/A	N/A	N/A	0	0	0%
49	Demandes de paiement (avance, décomptes, attachements ou factures définitives) et les preuves de paiement (remises de chèques, virements)	1	2	2	5	5	0%
50	Reçus de demande de liquidation, les factures définitives ou tout registre d'enregistrement des demandes de paiement	1	1	1	3	3	0%
51	Etat de liquidation des pénalités de retard	1	0	0	1	3	67%
52	Caution de l'avance de démarrage	0	N/A	N/A	0	1	100%
53	Caution de bonne exécution	0	N/A	N/A	0	1	100%
54	Preuve de remboursement de la caution de bonne exécution si réception définitive	0	N/A	N/A	0	1	100%
SOUS TOTAL =====>		23	11	12	46	74	38%
Pièces complémentaires relatives aux procédures exceptionnelles (Urgence, allégée)							
55	Requête d'avis et l'avis de conformité/de rejet de la D-CMEF (entente directe, appel d'offres restreint ou appel d'offres accéléré)	N/A	N/A	N/A	0	0	0%
56	Lettre de demande d'autorisation pour l'AOR ou l'ED	N/A	N/A	N/A	0	0	0%
57	Autorisation de l'autorité compétente (entente directe, appel d'offres restreint ou appel d'offres accéléré)	N/A	N/A	N/A	0	0	0%
58	Décharges des Lettres d'invitation à soumissionner pour les consultations restreintes (appel d'offres restreint, demandes de cotations et consultation de consultants)	N/A	N/A	N/A	0	0	0%
59	Lettre de notification d'attribution pour les procédures de demandes de cotations et de consultation de consultants	N/A	N/A	N/A	0	0	0%
60	Compte rendu du Conseil des ministres ou du Conseil de collectivité, le rapport en Conseil pour l'approbation des travaux des CAM et pour l'entente directe	N/A	N/A	N/A	0	0	0%
61	Demandes d'autorisation pour les avenants et les avis d'autorisations de la DG-CMEF	N/A	N/A	N/A	0	0	0%
SOUS TOTAL =====>		0	0	0	0	0	0%
Pièces complémentaires relatives à la matérialité physique des marchés de travaux et de fournitures							
62	Rapport d'étude de faisabilité couvrant les aspects techniques, financiers, environnementaux, sociétaux préalables à la réalisation des travaux	N/A	N/A	N/A	0	0	0%
63	Dossier d'exécution validé par le service compétent (Service technique, Maitre d'Ouvrage)	N/A	N/A	N/A	0	0	0%
64	Plans de recollement	N/A	N/A	N/A	0	0	0%
65	PV de réunion de chantier	N/A	N/A	N/A	0	0	0%
66	Rapport de supervision et de contrôle du service technique ou du bureau de contrôle	N/A	N/A	N/A	0	0	0%
67	Comptabilité matière (registre ou fiche de stock des matières montrant les sorties et les entrées de biens)	N/A	N/A	N/A	0	0	0%
68	Guide de procédures sur la gestion de la comptabilité matières	N/A	N/A	N/A	0	0	0%

Groupement SYNEX - CMC

8		A	A	A			
	SOUS TOTAL =====>	0	0	0	0	0	0%
	TOTAL =====>	23	11	12	51	81	37%

**Annexe 3 : Fiches d'audit sur la matérialité physique et Vues photographiques pour la matérialité physique
du marché**

DFEGGG G Rubriques	N° d'ordre Anomalies	Libellés des anomalies	DPx		NB Anom obsv.	Total anomalies
Contrôles de la matérialité physique	R1	Inexistence d'un des documents complémentaires suivants : Etude de faisabilité couvrant les aspects techniques, financiers, environnementaux, sociétaux préalables à la réalisation des travaux (T) PV de réunion de chantier (T) Rapport de supervision et de contrôle du service technique ou du bureau de contrôle (T) PV de réception définitive en cas d'extinction du délai de garantie (T, F) Factures envoyées par le titulaire (T, F, S, PI) Décomptes & Attachements annexés aux factures envoyées par le titulaire (T) Comptabilité matière (registre ou fiche de stock des matières montrant les sorties et les entrées de biens) (F) Rapport pour les prestations intellectuelles (PI)			0	0
	R2	Ouvrage, fourniture/équipement/Livrables inexistant (T, F, PI)			0	0
	R3	Conformité de la prestation par rapport à son offre (T, F, PI) Concordance entre les documents de la passation et ceux de l'exécution			0	0
	R4	Caractéristiques de l'Ouvrage, fourniture/équipement/Livrables non conformes avec les PV de réception, les rapports du bureau d'études et de contrôle, la comptabilité matières (prise de vues) Non-conformité de l'Ouvrage, fourniture/équipement par rapport aux plans et cahier des charges Non-conformité de la construction (T) par rapport aux normes et réglementation en vigueur en matière de construction			0	0
	R5	Non concordance entre les quantités de matériaux ou d'intrants sélectionnés à partir des essais physiques effectués (voir les attachements pour les travaux) (T/F)			0	0
	R6	Constat de l'existence de malfaçons non révélées au prestataire ou révélées mais non corrigées par ce dernier alors que le contrat a été entièrement payé (prendre la photo des malfaçons observées) ; Constats de malfaçons dans les documents du bureau d'études, le cahier de chantier non corrigés par le prestataire			0	0
	R7	Identification de risques sociaux et environnementaux inhérents soit à l'usage des biens livrés dans le temps soit à leur rythme rapide d'obsolescence (prendre la photo et faire les commentaires nécessaires)			0	0
	R8	Paiements effectués non en corrélation avec le niveau d'exécution physique des travaux			0	0
	R9	Modifications apportées aux quantités et métrés en cours de chantier non justifiées Modifications apportées non visibles physiquement			0	0
	TOTAL			0	0	0



Annexe 4: Liste des personnes rencontrées



SYNEX-CMC

LISTE DE PRESENCE DE LA SEANCE DE RESTITUTION

Objet : Mission d'audit des marchés publics au titre des exercices 2018 & 2019

Nom de l'autorité contractante : MAIRIE DE YAKO

Date : Dimanche 06 décembre 2020

N°	NOMS ET PRENOMS	STRUCTURE	TITRE	CONTACTS ET EMAILS	EMARGEMENT
1	Quédraogo Abdoulaye	Mairie Yako	Secrétaire Général	70-93-33-30 quedraogo30@yahoo.fr	
2	BADOLO Bamade	SYNEX	Consultant	75524245 bbarrny@yahoo.fr	
3					